

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

Envoyé en préfecture le 28/03/2026
Reçu en préfecture le 28/03/2026
Publié le 28/03/2026
ID : 060-216001743-20260328-03DEL_CM280326-DE

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du samedi 28 mars 2026

CONVOCACTION

Date : 24 mars 2026

Affichée le : 24 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à 10h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Conseiller Municipal Creil.

Nombre de conseillers :

En	39
exercice :	
Présents :	38
Votants :	39
Pouvoirs :	1
Absent :	0

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Emmanuel PERRIN - M. Amadou KA - M. Amir ZAFAR - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - M. Thierno DIALLO - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - M. Alexandre NOUWYNCK - M. Khadim MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Deniz GÜZEL - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Rosa OULD SAID - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Patricia RÉGENT - Mme Majida EL BAKKALI - M. Heddi FADHLI - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - M. Omar YAQOUB - Mme Peggy MOUPELLÉ - Mme Danielle SOKOLONSKI - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

Le 28 mars 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

Le 28 mars 2026

Absents représentés

M. AKABLI

Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER

Absents non représentés**Secrétaire de séance** : Deniz GÜZEL**3 Élection des Adjoints au Maire****■ Rapport de présentation :****Omar YAQOUB, Maire**

Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-2 dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Par délibération n°2 du 28 mars 2026, le nombre d'Adjoints au Maire a été fixé à 11 (onze).

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié l'article L. 2122-7-2 du CGCT. Le premier alinéa de cet article prévoit désormais que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus **au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel**. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Conformément à l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu à bulletin secret.

Il vous est donc proposé d'élire les 11 adjoints qui composeront le conseil municipal de Creil. Après appel de son nom, chaque conseiller municipal, remettra son enveloppe contenant son bulletin de vote dans l'urne.

La liste déposée est :

Liste des Adjoints issus du groupe majoritaire :

1. RIFI SAIDI Abdelaziz
2. SOKOLONSKI Danielle
3. KA Amadou
4. MOUPELLÉ Peggy
5. ASSAMTI Mohamed
6. EL HARCHAOUI El Hame

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

7. DIALLO Thierno
8. OULD SAID Rosa
9. ZAFAR Amir
10. KEZZOUL Fadhila
11. CAHOUCHE Mohamed

Envoyé en préfecture le 28/03/2026

Reçu en préfecture le 28/03/2026

Publié le 28/03/2026

ID : 060-216001743-20260328-03DEL_CM280326-DE



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-2, L2122-4, L2122-7-2,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que monsieur Deniz GÜZEL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Considérant que le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, madame Bénédicte ALHERBE et monsieur Emmanuel PERRIN.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 30	Contre : 0	Abstentions : 9	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Vote à bulletin à secret :

- nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 39
- bulletins blancs ou nuls : 9
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 20

A obtenu :

- La liste des Adjoints issus du groupe majoritaire :

1. RIFI SAIDI Abdelaziz
2. SOKOLONSKI Danielle
3. KA Amadou
4. MOUELLÉ Peggy
5. ASSAMTI Mohamed
6. EL HARCHAOUI El Hame
7. DIALLO Thierno
8. OULD SAID Rosa
9. ZAFAR Amir
10. KEZZOUL Fadhila
11. CAHOUCHE Mohamed

Les Adjoints ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus.

Article unique : ayant obtenue la majorité absolue, d'élire aux fonctions d'Adjoints :

1 ^{ère} adjoint	RIFI SAIDI Abdelaziz
2 ^{ème} adjointe	SOKOLONSKI Danielle
3 ^{ème} adjoint	KA Amadou
4 ^{ème} adjointe	MOUELLÉ Peggy
5 ^{ème} adjoint	ASSAMTI Mohamed
6 ^{ème} adjointe	EL HARCHAOUI El Hame
7 ^{ème} adjoint	DIALLO Thierno
8 ^{ème} adjointe	OULD SAID Rosa
9 ^{ème} adjoint	ZAFAR Amir
10 ^{ème} adjointe	KEZZOUL Fadhila
11 ^{ème} adjoint	CAHOUCHE Mohamed

et de les installer immédiatement dans leurs fonctions.

Maire de Creil



Monsieur Omar YAQOUB

Deniz GÜZEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Deniz Güzül", with a long horizontal stroke underneath.